

anche, 17 Août
E ET DANSE
à [1017]
atbarry.

de limes.
a l'honneur d'aviser les
a ville de Bulle et de la
a pris la succession de
ope Guidi, fabricant de
commande pour la conti-
honorable clientèle qu'il
atisfaire par un travail
é. Tous les jeudis il tien-
sur la place du Tilleul à
alité de trempe pour
993
nbass, Fabricant de limes,
ur de M. Ph. Guidi,
e Morat, FRIBOURG.

mbres-poste.
timbres-poste suisses :
35 fr. le cent
2 » » »
1 » » »
e très-bonnes conditions
e de tous pays, et tim-
commerce suisses ou au-
er à M. Ch. MOREL, au
al. [1011

s. Moura
BULLE.
de vins blancs et
prix modérés. [958

MOREL-BADOUX
Bulle,
erses, Maïs, Son et
x de sésame,
[558

louer
ant servir de bureau
avec grande vitrine
meublée, les deux situés
e de notre bâtiment,
e. [945
Glasson frères.

dre une SCIERIE
es, près Bulle.
ournal indiquera.

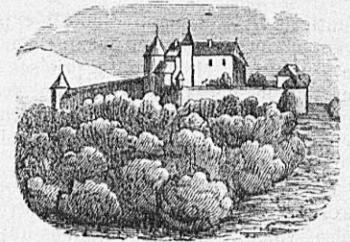
z Cie, à Bulle
quincaillerie.
a fer étiré pour
eau. Véritables
éricaines garan-
rtiment de faux
faux.

et Scies circulaires,
vielles, Toiles à fro-
êtres pour fromagers,
na, Poudre et Pâte à
taux. Jouis pour diri-
jeune bétail. Dépôt de
bourg, pour retailage
sentants de la maison
Zurich, pour Cire et
parquets. [846

RNIES.
onnes affectées de her-
uveront sûrement du
employant mon procédé
ents par correspondan-
s en s'adressant à
u journal ou à Krüsi-
herniaire, à Gais, Ct
e) H 1427 X [784
uyère. Gérant: Ch. Morel



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.,
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 15 Août 1884.

L'assurance judiciaire.

III.

L'arbitrage, avons-nous dit précédemment, est l'unique moyen de nous soustraire à la justice officielle qui nous paraît suspecte, partielle, mauvaise, outre qu'elle coûte affreusement cher.

Nous ferons donc vider, si nous sommes sages, tous nos différends par des juges de notre choix, possédant notre confiance. Mais, pour qu'au moment où le conflit éclatera, au moment où nous ne serons plus d'accord sur la signification de notre marché, sur l'exécution de notre contrat ou sur la portée de nos droits, le tribunal arbitral soit plus aisément formé, lions-nous à l'avance par un compromis formel. Et que ce compromis contienne déjà la désignation des arbitres.

C'est bien simple à mettre en pratique. Au moment où vous contractez, où vous achetez, louez, vendez, prêtez, donnez à travailler, où vous vous associez, etc, etc.; en un mot lorsque vous allez devenir créancier ou débiteur de quelqu'un pour n'importe quelle cause, échangez avec votre cocontractant une formule de compromis que vous aurez auparavant signée tous deux.

Cela suffira pour qu'en cas de procès vous ne puissiez être traîné devant les juges de la coterie.

Vous aurez soin de posséder continuellement dans votre portefeuille quelques exemplaires de cette formule pour n'en pas manquer lorsque vous pourrez en avoir besoin.

Voici, à peu près, comment cette formule de compromis pourrait être libellée.

Les soussignés s'obligent formellement à remettre au jugement d'un tribunal d'arbitres la décision des contestations qui pourraient surgir entre eux relativement à

(Ici, il n'y aurait qu'à ajouter le nom du contrat ou l'espèce de rapports au sujet desquels on s'est lié).

L'un des arbitres fera l'office de secrétaire.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 23

DENNEY ET TAPOLET

par P. SCIOBERET.

III.

(Suite.)

Quand la société eut disparu, Denney envoya son compagnon au moulin le plus proche, afin de chercher un véhicule quelconque: il avait la jambe rompue.

Cet accident fit grand bruit dans Fribourg. Comme la voix publique se compose essentiellement de la voix des femmes et que celles-ci n'ont guère l'habitude de s'épargner entre elles, sous prétexte de plaindre Denney, on profita de ce malheur, dont elle était sans doute fort innocente, pour blâmer vivement la conduite d'Henriette à l'égard du jeune homme. On alla jusqu'à lui attribuer les écarts et les folies de Denney.

Cela piqua Henriette au vif, et, usant du même faux raisonnement, elle s'en prit à la cause involontaire des médisances, à Denney.

Si l'une ou l'autre des parties trouve convenable de se faire assister d'un défenseur, elle devra seule le payer sans recours contre l'autre partie.

D'un commun accord, les soussignés ont choisi et agréé pour faire partie de ce tribunal, chacun des citoyens ci-après nommés. Toutefois, trois de ces citoyens seulement composeront effectivement le Tribunal. Chaque partie, à commencer par l'acteur, éliminera trois noms, (nous parlons de l'hypothèse que la liste a 9 noms): les trois citoyens restants formeront le tribunal.

Si il existait des motifs légaux de récusation contre l'un ou l'autre des arbitres, ceux qui devraient être ainsi récusés, seraient éliminés les premiers.

Si, par suite de ces récusations, les autres éliminations ne pouvaient pas se faire également par les deux parties, il y aurait lieu à tirer au sort le dernier arbitre à éliminer.

(Suivra une liste de 7, 9, 11 noms, ou tout autre nombre impair).

Il serait opportun qu'on s'entendît dans une contrée et qu'on choisît une liste un peu nombreuse de citoyens éclairés, consciencieux et expérimentés, de façon à ce que la même liste pût servir à chacun.

Nous voudrions une liste un peu nombreuse, afin d'éviter le grave inconvénient de voir l'arbitrage tomber à néant par suite de démissions, de récusations, d'empêchements ou de refus d'acceptation.

Supposons, par exemple, une liste de 11 arbitres.

Nous avons dit que nous n'en prendrions que 3 pour juger. Eh bien, il en restera 8 à éliminer; le demandeur en éliminera 4 et le défendeur 4, comme cela se pratique pour les récusations de jurés.

Admettez que sur les 11 arbitres de la liste, il y en ait un de récusé par un motif légal, pour cause de parenté par exemple, pour motif d'intérêt, pour s'être déjà prononcé sur la question, etc, etc., il ne restera alors que 7 éliminations à faire, au lieu de 8. Dans ce cas, l'acteur retranchera 3 noms, le défendeur 3, et le 7^{me} nom à éliminer sera désigné par le sort.

Il est bien évident que les parties seraient en tout temps libres, moyennant être les deux d'accord, de

Si M. Denney était un étourdi, était-ce sa faute à elle? Était-elle responsable ou obligée de lui savoir gré de toutes ses sottises, de tous les actes de donquichottisme qu'il pourrait accomplir en son honneur? Il n'était pas à elle, elle n'était pas à lui. Elle tolérait ses assiduités, il est vrai, mais personne n'avait le droit de considérer cela comme un engagement!

Mlle Tapolet ne s'en tint pas là. Emportée par son dépit, elle fit comme beaucoup de femmes en pareil cas, elle outrepassa les bornes de la légitime défense. Afin de se disculper de sa partialité envers Denney, point d'où partaient la plupart des attaques dirigées contre elle, elle se livra sur son compte à des plaisanteries de fort mauvais goût assurément, et qui dénotaient un manque d'esprit autant qu'un manque de cœur.

Où étaient les tendres sentiments dont elle avait fait parade dans cette mémorable partie de campagne? Comme elles étaient sincères les douces espérances dont elle avait berné le cœur inquiet et tourmenté du jeune homme! Pauvre garçon!

Cependant il ne faut pas juger Henriette trop sévèrement. Il n'est pas prouvé qu'elle fût absolument mauvaise. Peut-être y avait-il en elle plus de légèreté et d'inconséquence que de malice. Elle n'avait pas conscience du tort qu'elle faisait à Denney, ni de celui qu'elle se faisait à elle-même. Esclave de l'ambition et de la vanité, elle avait endurci son cœur contre les entraînements de l'amour. Mais quelquefois elle se sentait à elle-même, elle avait des moments de faiblesse; seulement ils duraient peu et en somme elle était logique. C'était

choisir d'autres arbitres que ceux de la liste. Mais, encore une fois, il faudrait ici l'accord complet des deux intéressés.

En terminant, nous voulons encore dire que la loi permet aux citoyens de s'obliger à l'avance d'une manière générale à porter la solution de leurs différends éventuels devant des juges de leur choix.

Voici en effet le texte de l'article 623 du code de procédure civile.

623. Elles peuvent (les personnes ayant le libre exercice de leurs droits et de leurs actions) à l'égard de contestations éventuelles, s'obliger d'avance à en porter la décision devant des arbitres.

Une telle stipulation, tant qu'elle n'est pas révoquée par toutes les parties, rendra l'arbitrage forcé.

Ainsi donc, rien ne nous empêcherait de nous former même en société pour soumettre nos petites contestations à des hommes de notre confiance.

Et que ne l'avons-nous déjà fait!

CONFÉDÉRATION

Congrès scolaire. — Le Congrès scolaire qui vient d'avoir lieu à Genève a admirablement réussi.

Le prochain Congrès se réunira en 1886 à Porrentruy.

Le Comité central est composé, pour les deux années, de MM. Colomb, Mutrux, Hermenjat, Roux et Tharin, pour Vaud; Miéville, Villommet, Sauter, pour Neuchâtel; Schaffter et Marcuard, pour le Jura bernois; Ducotterd, pour Fribourg; Bruttin, pour le Valais; Gunzinger, pour Soleure; Dussaud, Charrey et Thorens, pour Genève.

Choléra. — Le gouvernement bernois a ordonné l'exhumation et l'autopsie de la femme morte à Witzwyl, canton de Berne, qui ne demeurait pas dans le village même, mais à quelque distance.

Toutes les précautions sont prises pour éviter les infections.

Un cas de choléra a été constaté à Damprichard, village français situé à 1 1/2 lieue de la frontière du Jura bernois. La victime était un hussard venu de Marseille, en congé, chez ses parents.

A la suite de ce cas de choléra, M. Schenk, chef du département fédéral de l'Intérieur, a délégué à la

un Tapolet devenu femme. Oh! il faut bien le dire, des filles de marbre, il n'y en a pas que sur le bitume de Paris.

IV.

Les premières douleurs, les premières ardeurs de la fièvre passées, Denney se trouvait aussi bien que peut l'être un homme qui a une jambe ficelée comme une carotte de tabac, et qui est condamné à une immobilité absolue. Ignorant du procès qui se débattait en ce moment dans le public et de la brusque défection d'Henriette, il ne vivait que dans les heureux souvenirs de la dernière journée qu'il avait passée avec elle.

Il ne se lassait pas de parcourir en pensée la charmante vallée du Gotteron, le bras et l'âme de son amie suspendus à son bras et à son âme. Il se racontait les plus infimes détails de cette sentimentale promenade, les paroles, les gestes et les intonations de sa bien aimée, voire les moindres accidents du paysage. Il s'applaudissait de sa chute; il souriait de l'effroi et de la douleur qu'avait dû ressentir Henriette. — Avez-vous du mal? lui disait-elle palpitante d'émotion. Quelle tendresse il y avait dans ces mots! Ah! ces bienheureuses girouffées étaient un gage assuré de leur union; c'était un lien plus sacré que toutes les paroles, toutes les promesses. (A suivre.)

frontière M. Kottmann, médecin-expert pour Berne, avec mission d'organiser éventuellement des mesures de précaution. M. Schenk a pris ses dispositions afin que tous les décès cholériques qui pourraient se produire en Suisse soient immédiatement signalés à son département et qu'il soit procédé à des autopsies.

Les procédés italiens. — Après toutes les mesures vexatoires qu'ils ont établies à notre frontière tessinoise, voici les ministres italiens qui viennent exprimer à M. Bavier, notre envoyé à Rome, « leurs vives sympathies pour la Suisse. » ! D'autre part, leurs journaux réclament une rectification de frontière, c'est-à-dire l'annexion d'une portion du territoire tessinois, pour réagir, soi-disant, contre la contrebande... de leurs propres contrebandiers.

On peut espérer que l'occasion se présentera pour la Suisse de prendre sa revanche de semblables procédés. En attendant, l'Italie commence par être punie par où elle a péché : le choléra a éclaté sur plusieurs points du territoire italien, malgré toutes les quarantaines.

Finances. — Le département fédéral des Finances annonce qu'il a fait frapper un très grand nombre de nouvelles pièces de 5, 10 et 20 centimes. Les pièces de l'ancienne frappe seront prochainement mises hors de cours. Ceux qui en ont encore sont invités à les échanger contre de nouvelles dans les bureaux des postes, des télégraphes et des péages.

Le congrès de l'arbitrage entre les nations ou de la paix a siégé à Berne toute la semaine passée sous la présidence de M. L. Ruchonnet, conseiller fédéral dont nous avons reproduit dans notre dernier numéro le splendide discours d'ouverture.

On y a fait de la bonne besogne. Vous allez du reste en juger par les résolutions suivantes qui ont été prises.

Le congrès, considérant :

1° Que les armements immenses existant actuellement en Europe sont une charge énorme pour les nations et une grande menace pour la paix européenne ;

2° Que ces armements ne sont parvenus à assurer ni à maintenir la paix entre les nations, mais que d'autre part ils constituent par eux-mêmes une menace de guerre entre les nations ;

3° Que dans les pays où il existe, en vertu des progrès de la civilisation, des lois et des tribunaux, pour résoudre les différends entre individus, il n'est pas permis aux individus d'user de violence et de force pour la défense de leurs droits supposés.

4° Que les nations, par le fait, représentent des sociétés composées de ces individus et que le principe et la pratique qui existent parmi ces sociétés ont d'autant plus de raison d'être appliqués à un ensemble des nationalités.

Pour ce motif, le Congrès est d'avis que, dans le but d'amener le désarmement mutuel en Europe et dans le monde civilisé, réclamé comme urgent par la politique humanitaire, il est un devoir urgent non seulement pour les grandes puissances (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Autriche, Russie, et Italie), mais pour les petits états de s'entendre au moyen d'un Congrès ou d'une commission dans le but exprès de formuler un système d'arbitrage international et l'établissement d'un tribunal permanent.

Un Américain, le général Furr avait envoyé une lettre au président de l'assemblée pour demander qu'on enrôlât surtout les femmes dans l'armée de la paix. Il croit que les femmes sont surtout qualifiées pour faire de la propagande contre la guerre. On a pris note de l'idée de M. Furr.

Pour notre compte, nous croyons que si l'on voulait réellement faire œuvre efficace de propagande en faveur de la suppression de la guerre, on devait tout d'abord s'assurer le concours des ministres du culte.

Nous avons la conviction que le Saint-Père n'eût pas refusé sa protection et sa bénédiction à l'œuvre, si on la lui eût demandée.

Tir cantonal vaudois.

Les tirs cantonaux sont toujours très fréquentés dans le canton de Vaud. Tous les tireurs prennent à cœur de s'y rendre : très peu manquent. Du reste, on le sait, le Vaudois est très patriote.

Le tir cantonal de Payerne est admirablement réussi comme organisation, plan de tir, stand, ciblirie et cantine.

Il y a cinquante et quelques cibles disposées dans un jour très avantageux pour le tireur. Mais ce n'est pas encore suffisant ; il en faudrait le double, car les tireurs sont obligés de faire queue, surtout aux bonnes cibles, jusqu'à une et deux heures pour attendre leur tour.

Le tir de Payerne est aussi fréquenté qu'un tir fédéral. Il s'y brûle de 25 à 30,000 cartouches par

jour et il s'y boit à peu près autant de bouteilles de vin.

La population de Payerne est joviale, communicative et sympathique. La ville est admirablement pavisée ; les rues ne désespèrent pas de tireurs et de curieux.

Une excellente chose a été dite à l'ouverture du tir par le major Thélin qui a regretté qu'on ne se serve pas assez du fusil de guerre et que le tir devienne trop artistique.

Voyant cette multitude de Martini à la barrière, un étranger qui viendrait visiter nos tirs se dirait que c'est là l'arme militaire ; et cependant c'est plutôt un bijou que quelque chose de pratique. M. le major Thélin a parfaitement raison : il faut surtout encourager le tir militaire pratique.

La journée d'ouverture du tir a été un vrai succès pour Payerne. Le cortège a été fort remarqué.

A midi, M. le conseiller fédéral Ruchonnet a présenté au comité du tir la bannière de la Société cantonale des carabiniers, en portant un triple vivat à la Confédération, au canton de Vaud et à la ville de Payerne. M. Paul Wullimoz, receveur, l'a reçue et a souhaité la bienvenue à la nombreuse population accourue des cantons de Vaud et de Fribourg.

Au banquet, le toast à la Patrie a été porté en peu de mots par M. le conseiller d'Etat Jordan-Martin, qui a rappelé la date de 1803. M. Thélin et M. Huber, conseillers nationaux de Vaud et de Fribourg, ont ensuite pris la parole. M. Thélin a traité la question de l'arme d'ordonnance dans nos tirs fédéraux et cantonaux. M. Huber a porté son toast à la solidarité des populations de la Broye qui a permis de relier par un chemin de fer cette vallée aux autres parties de la Suisse.

A 3 heures de l'après-midi les réceptions commencent ; d'abord les sociétés de Lausanne, ensuite celles d'Yverdon, ces dernières reçues par M. Hubert Boccard.

Puis viennent les Fribourgeois, au nombre d'au moins 300, précédés de l'excellente musique de Landwehr, qui venait déjà de donner un magnifique concert à la cantine ; il y a une dizaine de bannières ; Bulle, Romont, Morat, Fribourg, Garmiswyl, Dompierre, etc. C'est M. Jules Glasson, syndic de Bulle, qui présente le drapeau cantonal, dans un discours très applaudi, que nous reproduisons plus loin.

Lundi a eu lieu la réception des sociétés de tir d'Estavayer, Cugy, Vesin, Chables, Font et Cheyres accompagnées de la Fanfare d'Estavayer. C'est M. Charles Perrier, licencié en droit, qui a, de la manière la plus heureuse, fait la présentation de ces diverses sociétés. Ce jour-là, au banquet, le toast à la Patrie a été prononcé par M. Chassot, d'Estavayer.

Mardi, le nombre des tireurs était encore plus considérable que les jours précédents. Sont arrivées les Sociétés de Chevroux, Cully, Lavaux, Forel et celles du canton de Neuchâtel.

Mercredi, les Sociétés du district de Moudon, du Pays d'Enhaut et 600 tireurs du canton de Berne.

Jeudi (jour officiel) sont arrivés les tireurs genevois.

Berne. — La fête des lutteurs qui se tiendra à Interlaken dimanche prochain promet d'être fort réussie, car l'on est sensiblement sorti du programme un peu simple qui avait prévalu jusqu'ici. Celui qui vient d'être adopté comporte un cortège curieux composé de saint Béat, d'antiques joueurs de la corne des Alpes, de laitières, de moines et de nonnes du couvent d'Interlaken, du chevalier Burkhardt d'Unspunnen, d'ours accompagnés de tambours, de petits vachers conduisant les moutons destinés aux prix, de vachers, de groupes de gymnastes, de joueurs modernes de l'alp-horn, de filles d'honneur, du jury avec corps de musique suivis de fromageries avec leurs appareils, etc., etc., terminé par un groupe illustrant le *Magenbitter*.

St-Gall. — Le *Tagblatt* annonce qu'à l'exposition internationale du palais de cristal à Londres, la broderie suisse a bien soutenu son antique réputation. Parmi un grand nombre de concurrents anglais et étrangers, le premier prix, la médaille d'or, a été obtenu par M. J. Neff, fabricant, à Sitterthal (Appenzell), pour ses broderies à la main et à la machine. Une autre maison suisse (de St-Gall) a obtenu une médaille de bronze.

— Les héritiers de feu M. Wetter-Müller, à Saint-Gall, ont fait pour 30,000 fr. de dons à divers établissements d'utilité publique ou de bienfaisance.

Argovie. — En ce qui concerne la représentation du peuple au grand conseil, la Commission de la Constituante a décidé que les élections se feraient sur la base d'un député par 1100 habitants. La Commission a encore admis le principe de la représentation des minorités ; puis par 15 voix contre 14, il a été résolu que la nomination du conseil d'Etat se ferait directement par le peuple.

Tessin. — Les *Basler Nachrichten* de dimanche publient une série de lettres du consul italien Grecchi en résidence dans le Tessin à son ami l'avocat Anceschi à Correggio (Emilie), desquelles il résulte que Grecchi est lui-même l'auteur de la fameuse brochure *Swizzeri o italiani*, qu'il a même chargé son correspondant d'en transmettre un certain nombre d'exemplaires à des notabilités d'Italie et du canton du Tessin.

La révocation de Grecchi devient ainsi une chose inévitable.

Vaud. — *L'emprunt cantonal vaudois.* — Les souscriptions à l'emprunt du canton de Vaud de fr. 2,000,000, ont dépassé le chiffre de 5,200,000 fr.

— *Château-d'Ex.* — Des promeneurs qui ont fait l'ascension de la Tornettaz, dimanche dernier, ont vu cinq aigles sur la sommité du Pic Romand ou de la Vaudalay. Cette intéressante famille vit aux dépens du gibier et des agneaux de la contrée.

Valais. — Un jeune Allemand se promenait depuis quelques jours dans les environs de Zermatt avec des lunettes, occupé constamment à lire, lorsque tout à coup il lui prit l'envie de faire une ascension : il eut l'étrange fantaisie de débiter par... le mont Cervin.

Muni de deux guides, notre imprudent se fit hisser au haut de la gigantesque pyramide ; par un miracle il revint sain et sauf, mais il n'en fut pas de même de ses vêtements : il ne lui restait plus que de rares lambeaux, dont Adam lui-même n'aurait point été jaloux.

— On écrit de Martigny :

Une nouvelle découverte faite le 6 août dans les gorges de la Tête-Noire va faire de celles-ci les plus belles peut-être de la Suisse.

Voici ce dont il s'agit : Le comité de la société, accompagné de quelques touristes étrangers, faisaient une visite de reconnaissance des travaux et allaient quitter les galeries, lorsque l'un d'eux les pria d'attendre, voulant, dit-il, essayer de passer sous le « pont mystérieux ». Après mille peines, en suivant le rocher en pente rapide qui longe le pont naturel, il arriva à une ouverture d'un mètre de hauteur environ, dans laquelle il se hasarda.

Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il se trouva devant une vaste grotte de quarante à cinquante pieds de diamètre sur cent cinquante de profondeur. A droite et à gauche, deux cheminées, faites, on le dirait, pour laisser passer la lumière ; au fond, un joli petit lac et une magnifique cascade ; de l'autre côté, un passage pour l'écoulement de l'eau.

Le comité s'est mis immédiatement à l'œuvre pour ouvrir au public l'accès de la grotte ; le 1^{er} septembre prochain, chacun pourra admirer cette merveille de la nature.

— Deux filles ont été assassinées dans la nuit du 13 à Martigny-Bourg. La police recherche activement les coupables ; les soupçons se portent sur deux individus étrangers à la localité.

Genève. — Après une longue quarantaine, la famille de Possel, en parfaite santé, a été autorisée à quitter Versoix. C'est à cette famille qu'appartenait la dame française décédée du choléra dans cette localité. Les journaux de Genève rendent toute justice aux mesures intelligentes prises pour arrêter la propagation du fléau.

— La section fédérale de gymnastique des Pâquis a obtenu une première couronne dans la première division au concours international de gymnastique, à Besançon.

CANTON DE FRIBOURG

Voici le discours que M. Jules Glasson, député et syndic de Bulle, a prononcé en remettant la bannière cantonale des carabiniers fribourgeois à Payerne.

Carabiniers Vaudois,
Chers Confédérés.

Nombreux nous sommes accourus des Alpes et des vallées du canton de Fribourg dans cette coquette cité de Berthe que nous retrouvons aujourd'hui parée comme une fiancée, pour remettre aux loyales mains de nos bons voisins et de nos frères de Vaud la bannière cantonale des carabiniers fribourgeois.

En nous présentant au premier jour de votre belle fête nous avons voulu affirmer énergiquement les sympathies si profondes qui unissent le peuple des deux cantons et revendiquer les premiers la place de la fraternité dans ce grand banquet de la famille vaudoise. Nous sommes venus pour vous donner encore une fois un témoignage de la sincère et patriotique amitié qui règne et régnera toujours entre nos cantons.

Oui, confédérés vaudois, nous sommes de la même race, nous parlons la même langue, nous avons pour la patrie commune le même amour : les divergences

religieuses, abrité chrétienne, ne nous sommes un à jamais !

La similitude de nauté des intérêts tant de liens ind Fribourg.

La nature elle-ser cette union Gruyère ne sont-en découlent n'ar et fertiles vallées, de ses ondes les r lonne capricieuse pays romand n'e nières barrières q

Confédérés ! Le dans notre Suisse elles ne sont poin leur but est plus semblées de citoy l'exercice de la ca vaillamment la p aussi des réunion ouvert du bien du grès et de liberté tir sont des institu ment patriotiques

C'est dans ces vaudois, que nous de Davel et de Dr pression d'un poè jours caressée, c'e nous vous confon fribourgeois !

Applaudissement vient féliciter l'or charmant, s'écrie membres du Comi

Le 1^{er} de ce m rété autorisée la aux communes d protestants dissém la Singine.

C'est à la suite par les délégués de Morat, que le considérants suiva

1° Que le but prévu par notre lé

2° Que le futu dons et que d'aut comme devant être projeté sera institu

3° Que les fonc santes pour l'aven a formulé ainsi

Art. 1^{er}. L'orph de l'ancien district sonne morale dan Il est par conséque ter aux conditions

Dimanche pass pour le choix d'un ment de M. Haur désintéressé de la que les libéraux c libéral, qui est un 607 voix contre 5

Joseph Vonderwe Les libertards comme ils le font t

Franchement ils d'avoir conquis la peut donner que 5' viron, on n'est pas

Dimanche soir, quartier de l'Auge dans la Sarine peu à coup disparu dan à le repêcher ; ma frictions prolongée à la vie.

M. Joseph Cosa mens d'avocat. Il était déjà domicilié

Notre ami Alberttella de Bulle, s'est xamen comme aspi l'épreuve avec le pl

Nos sincères félic

religieuses, abritées sous la noble égide de la tolérance chrétienne, ne sont plus capables de nous diviser : nous sommes un peuple de frères qui veut rester uni à jamais !

La similitude des mœurs et des usages, la communauté des intérêts, les relations journalières sont autant de liens indestructibles établis entre Vaud et Fribourg.

La nature elle-même n'a-t-elle pas voulu symboliser cette union des deux pays ? Nos Alpes de la Gruyère ne sont-elles pas vos Alpes, les rivières qui en découlent n'arrosent-elles pas vos industries et fertiles vallées, le lac de Morat ne carresse-t-il pas de ses ondes les rives vaudoises ? La vapeur, qui sillonne capricieusement et dans tous les sens le beau pays romand n'est-elle pas venue abattre les dernières barrières qui séparaient nos populations ?

Confédérés ! Les fêtes de tir n'ont point été établies dans notre Suisse sous une inspiration chauvine, elles ne sont point des apothéoses de la guerre, non, leur but est plus noble et plus grand. Ce sont des assemblées de citoyens libres se livrant en commun à l'exercice de la carabine et se préparant à défendre vaillamment la patrie au jour du danger ; ce sont aussi des réunions de citoyens s'entretenant à ciel ouvert du bien du pays et devisant entre eux de progrès et de liberté ! C'est à ce titre que les fêtes de tir sont des institutions éminemment utiles, éminemment patriotiques.

C'est dans ces sentiments, Confédérés et frères vaudois, que nous sommes venus dans le beau pays de Daval et de Druey, dans ce pays, où, suivant l'expression d'un poète patriotique, *la Liberté fut toujours caressée*, c'est dans ces sentiments, dis-je, que nous vous confions la vieille bannière des carabiniers fribourgeois !

Applaudissements chaleureux. De tous côtés on vient féliciter l'orateur et lui serrer la main. C'est charmant, s'écrie M. Ruchonnet, qui était parmi les membres du Comité.

Le 1^{er} de ce mois, le Conseil d'Etat a pris un arrêté autorisant la fondation d'un orphelinat destiné aux communes de l'ancien district de Morat et aux protestants disséminés dans les districts du Lac et de la Singine.

C'est à la suite d'une décision prise le 16 janvier par les délégués des communes de l'ancien district de Morat, que le Conseil d'Etat, se basant sur les considérations suivantes :

1^o Que le but de cette institution de charité est prévu par notre législation sur l'assistance ;

2^o Que le futur établissement a déjà reçu des dons et que d'autres dons importants sont annoncés comme devant être effectués aussitôt que l'orphelinat projeté sera institué ;

3^o Que les fondateurs offrent des garanties suffisantes pour l'avenir de cet établissement ;

a formulé ainsi l'article 1^{er} de son arrêté :
Art. 1^{er}. L'orphelinat institué par les communes de l'ancien district de Morat est reconnu comme personne morale dans le sens de l'art. 13 du code civil. Il est par conséquent apte à hériter, gérer et contracter aux conditions ordinaires de la loi.

Dimanche passé, il y avait votation à Fribourg, pour le choix d'un conseiller communal en remplacement de M. Haury. Le parti du *Bien Public* s'était désintéressé de la lutte. Il ne restait en présence que les libéraux et les tépelets. M. Guidi, candidat libéral, qui est un homme très modéré, a été élu par 607 voix contre 577 qu'était parvenu à réunir M. Joseph Vonderweid, candidat tépelet.

Les libertards ont donné de tout leur effectif, comme ils le font toujours.

Franchement ils ne peuvent pas encore se piquer d'avoir conquis la ville de Fribourg. Quand on ne peut donner que 577 suffrages sur 2000 électeurs environ, on n'est pas encore les maîtres.

Dimanche soir, un jeune homme de 18 ans, du quartier de l'Auge, Fribourg, étant allé se baigner dans la Sarine peu de temps après son souper, a tout à coup disparu dans l'eau. On est cependant parvenu à le repêcher ; mais c'est à grand-peine et après des frictions prolongées, qu'on est parvenu à le rappeler à la vie.

M. Joseph Cosandey a subi avec succès les examens d'avocat. Il ouvre son étude à Morat où il était déjà domicilié comme licencié en droit.

Notre ami Albert Castella, fils de M. le Dr Castella de Bulle, s'est présenté jeudi devant le jury d'examen comme aspirant au brevet de notaire. Il a subi l'épreuve avec le plus entier succès.

Nos sincères félicitations.

Nous lisons dans la *Feuille officielle* du 7 août l'avis sanitaire suivant :

« A la demande de l'inspecteur fédéral pour les mesures préventives à prendre contre le choléra dans la Suisse romande, les maîtres d'hôtel, aubergistes, maîtres de pension, établissements de stations balnéaires, logeurs, etc., sont invités à ne pas laisser mettre à la lessive les linges sales des étrangers ou des gens du pays venant de France ou d'Italie, avant que ces linges aient été préalablement plongés pendant 24 heures dans un baquet rempli à la hauteur suffisante d'eau phéniquée à 5 %/o. »

Cours de musique.

Les jeunes gens de Bulle, qui désirent suivre un cours de musique instrumentale sont priés de se faire inscrire auprès de M. Louis Collaud, ou de M. Seeberger, professeur de musique. Les leçons sont gratuites. Les élèves à position stable seront très favorablement accueillis.

Glâne. — Il n'est bruit à Romont, que d'un événement qui serait arrivé, il y a quelque deux mois à Ursy.

Une jeune fille de 18 ans, devenue enceinte aurait réussi à celer sa grossesse.

L'enfant serait mort et la mère aussi. L'officier de l'état civil aurait enregistré ces deux décès et on aurait procédé à l'enterrement sans déclaration médicale.

La justice doit s'être rendue sur les lieux pour procéder à l'exhumation des cadavres et à une enquête.

Il y a là quelque chose de mystérieux, un crime peut-être.

Concours.

Le concours des juments poulinières a eu lieu la semaine dernière dans le canton. Voici les noms des propriétaires d'animaux primés.

Romont, le 5 août.

6 primes de 2^e classe, 50 fr., ont été décernées à MM. Aimé Giroud, à Villaranon ; Menoud, Pierre, à Sommentier ; Lederrey, Vincent, à Drognens ; Péclat, Joseph, à Middel ; Oberson, Jacques, à Estèvenens, et Dumas frères, à Sommentier.

Fribourg, le 6 août.

2 primes de 1^{re} classe, de 100 fr., ont été décernées à MM. Riedo, Arnold, à Helmingen, et Seydoux, Sulpice, à Illens.

11 primes de 2^e classe, de 50 fr., à MM. Corpataux, Xavier, à Matran ; Schmoutz, Joseph, à Hostettlen ; Chatton, Louis, à Formangueires ; Gumy, Jean, à Avry-sur-Matran ; Roggo, Jakob, à Bundtels (Guin) ; Zbinden sœurs, à Oberschrot ; Lauper, Jean-Joseph, à Tinterin ; Seydoux, Sulpice, aux Granges-d'Illens ; Yerly, Louis, à Neyruz ; Doussé frères, à Arconciel ; Minguely, veuve, à Belfaux.

Bulle, le 7 août.

3 primes de 1^{re} classe, de 100 fr., ont été décernées à MM. Maillard frères, à Maules ; Ecoffey, Joseph, de Landin, à Rueyres ; Morard, Martin, à Bulle.

15 primes de 2^e classe, de 50 fr., à MM. Tercier, Alphonse, à Vuadens ; Menoud, Joseph, aux Fiaugères ; Fragnière, François, à Gumefens ; Clerc, frères à Sâles ; Genoud, Nestor, à Vuadens ; Jaccoud, l'hoirie de François, au Crêt ; Dupré, Louis, à Villarvolard ; Buchs, Pierre, à la Tour-de-Trême ; Buchs, les frères, à la Roche ; Phillipona, Clément, à Vuippens ; Charrière, François, à Romanens ; Schouvey, Colette, à Villarvolard ; Niquille, Joseph, à la Tzintre, à Charney ; Schouvey, Gratien, à Hauteville ; et Maillard frères, à Maules.

Domdidier, le 8 août.

1 prime de 1^{re} classe, de 100 fr., à M. Morel, Constantin, à Ménières.

6 primes de 2^e classe, de 50 fr., à MM. Marion, Edouard, à Domdidier ; Auderset, ancien député, à Cressier ; Dubey, député, à Domdidier ; Hayoz frères, à Cressier ; Maillard, Jacques, à Cressier ; Bongard, Dominique, à Cressier.

En même temps a eu lieu le concours des pouliches de 1 à 4 ans, aptes à la reproduction, ayant droit au subside fédéral, et issues d'étalons importés par la Confédération. Voici les noms des propriétaires des animaux primés :

Fribourg, le 6 août.

MM. Corpataux, Xavier, à Matran ; Kolly, Joseph, à Praroman ; Seydoux, Sulpice, à Illens ; Quartenoud, Jean, à Treyvaux ; Schouvey, Isidore, à Treyvaux ; Kolly, Jean-Baptiste, à Praroman ; Bapst, Julien, à Formangueires, et Kolly, Pierre, à Essert.

Bulle, le 7 août.

MM. Caille, Sylvere, à Estavannens ; Morard, Martin, à Bulle ; Gillard, Alphonse, à Lussy ; Morard,

Antoine, à Avry-devant-Pont ; Rigolet, Auxance, à la Roche ; Villard, Irénée, à Châtel-Saint-Denis ; et Gany, Joseph, à Rueyres.

Conférence agricole.

M. le Professeur Schatzmann, de Lausanne, donnera à Treyvaux, dimanche 17 courant, à 2 3/4 heures après midi, une conférence gratuite et publique sur l'industrie laitière.

ÉTRANGER

France. — On écrit de Brides-la-Perrière (Savoie) au *Journal de Genève* :

« Après plusieurs jours d'une chaleur vraiment torride, un terrible orage est venu fondre le mercredi 6 août sur la vallée de la Tarantaise. On avait rarement vu une pareille accumulation d'électricité. La foudre a éclaté sur le petit village de Villard-Lorin, situé sur la hauteur, entre Moutiers et Brides-la-Perrière. En un clin d'œil, ce village, composé de maisons en bois très rapprochées les unes des autres, devint la proie des flammes. La sécheresse prolongée et les récoltes de l'année, récemment engrangées, donnèrent à l'élément dévastateur une rapide extension. En l'absence de toute pompe et de tout secours, les flammes ont dévoré 55 maisons sur 70 environ dont se composait cet infortuné village. L'église a été épargnée. Le spectacle de cette dévastation était vraiment navrant. Quelques maisons seulement étaient assurées.

« La foudre a tué un faucheur marié depuis huit mois seulement, qui avait cherché un refuge sous un arbre. »

— Les grandes manœuvres, déjà supprimées dans la région de Marseille, ont été également supprimées dans la région de Montpellier, Lyon, Clermont.

A Marseille, on signale une recrudescence de l'épidémie au quartier St-Henry ; les autorités ont fait évacuer un grand nombre de maisons habitées par les Italiens ; des campements sont dressés hors de la ville.

De nombreuses localités du Hérault sont infectées, on signale des cas foudroyants à Fousson et Lencel.

— *Affaires du Tonkin.* — Le *Times* reconnaît que la Chine n'a montré aucune bonne foi depuis le traité de Tien-Tsin. Elle a cherché seulement à gagner du temps. Reste maintenant à savoir quelle extension et quel but final la France entend donner à ses opérations.

Le *Times* apprend de Fou-Tcheou que les Français donneraient à la Chine 24 heures pour le règlement de l'indemnité. En cas de refus, ils occuperont Amoy et les îles Pescadores.

La panique recommence à Fou-Tcheou. Des patrouilles circulent dans la ville.

L'amiral anglais a débarqué un deuxième détachement avec deux mitrailleuses.

Russie. — L'agence Reuter annonce qu'un ouragan d'une violence extrême s'est déchaîné sur la ville de Sébastopol. Les dégâts causés par cet ouragan sont considérables. Douze personnes ont péri.

Brésil. — Le gouvernement a présenté au conseil des ministres un projet modifiant la législation de l'esclavage, décrétant la libération des sexagénaires, établissant du nouveaux registres des esclaves selon leur âge et leur force et organisant le travail pour les esclaves libérés. On croit que cette réforme amènera l'extinction totale de l'esclavage en dix ans.

VARIÉTÉS

UN JEU QUI NE FAIT DE MAL A PERSONNE.

Jules	REYN	RÉVY
Jules	FE	RY
FAILLI		RES
C		MPENON
Martin	FE	ILLÉE
WALDE		K-ROUSSEAU
COC		ERY
HERISS		N
WI		SON
M		LINE
PEY		ON
TR		RD

Pour la Rédaction : C. GILLARD.

➡ A cause de la solennité de l'Assomption, ce numéro est retardé d'un jour.

Avis au public.

Impôt sur chars à ressorts à payer au receveur d'Etat à partir du 15 Août au 15 Septembre. Après ce terme, l'amende sera applicable.

Bénichon de Bulle.

Le public est prévenu, qu'en raison du rassemblement de troupes qui aura lieu à Bulle et les environs dès le 12 septembre prochain, la bénichon de cette localité est fixée, pour cette année, sur les 7, 8 et 9 du dit mois de **Septembre.** [1030]

Bulle, le 12 Août 1884.

Secrétariat communal.

Dimanche, 17 Août

MUSIQUE ET DANSE

à **Montbarry.** [1017]

Avis aux chasseurs.

Au débit de poudre à Bulle :

Douilles et accessoires, grenaille, capsules, cartouches de revolver, etc. [1028]

Boulangerie.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il vient de fixer le prix de son pain moitié à 15 ct. le 1/2 kilo.

CHASSOT, boulanger à Hauteville. [1026]

AVIS.

A vendre d'occasion : Une baignoire en zinc, complètement neuve, longue de 120 cm. Une banque de magasin, en noyer. Une quantité de buis pour bordures de parterres. [1019] Le bureau du journal indiquera.

MOULIN

DE

Saussivue d'en-haut (GRUYÈRES).

Cette usine, complètement réparée d'après les systèmes les plus perfectionnés, avec nettoyage, pierres françaises, etc., est en mesure de fournir des marchandises de premier choix.

Se recommande [1025] **E. Zumkeller-Dafflon.**

Chaux four ouvert dès le 21 Août courant, à la **Tuilière de Bulle.**

PERDU mardi 12, sur la route de Romont à Bulle des Vuisternens à Vaulruz, un **paletot de drap gris foncé** dont les poches contenaient des prix-courants et des carnets de voyageur, plus différents objets. — Prière de le rendre ou de donner les indications que l'on pourrait recueillir au bureau de ce journal qui récompensera.

On demande

une bonne **servante**, sachant faire la cuisine et les travaux d'un ménage. — S'adresser au bureau du journal. [1022]

On offre à vendre une SCIERIE située aux Granges, près Bulle. Le bureau du journal indiquera.

A LOUER:

Pour la St-Georges, une **domaine** d'environ 70 poses de bonne terre, fourrage de 1^{re} qualité, à un bon cultivateur solvable et qui serait disposé d'acheter le lait de plus de 100 vaches, en dehors de la propriété, pour faire le fromage. Le lait serait amené à la fruitière. [1009] S'adresser au bureau du journal.

Fourniture de Paille.

La commune de **La Tour-de-Trême** met au concours la **fourniture de 5500 kilog. de paille de seigle et de froment** de belle qualité. Les soumissions doivent être adressées au secrétariat communal d'ici à fin Août prochain. [1029] Par ordre: LE SECRÉTARIAT COMMUNAL.

MM. RAUCH & C^{ie} (RAUCH ET CHIFFELLE)

ancienne maison Pierre Wicky

ont l'avantage d'informer l'honorable public et leur nombreuse clientèle qu'il ont transporté leur

commerce de fer et quincaillerie

au 1^{er} magasin des Arcades, vis-à-vis du Tilleul, et pour les gros fers, à l'Avenue de la gare, à côté de la route de la Neuveville. On prend aussi les commandes de gros fers, de houille et de coke au magasin des Arcades. [976]

(H 536 F)

Qualité garantie. Prix modérés.

Changement de domicile.

J'ai l'avantage de prévenir le public, qu'à partir du 20 Août prochain mon magasin sera transféré dans la maison de **Madame Placide Moura**, local précédemment occupé par le **Bazar Gruyérien.**

Dans le but de faciliter mon déménagement, je liquiderai toutes les marchandises au prix de facture.

Aimé Margot, Coiffeur-Parfumeur. [1020]

INSTALLATIONS EN TOUS GENRES

LOUIS FATIO
CONSTRUCTEUR - SPÉCIALISTE

14, rue Saint-Roch, 14

LAUSANNE

PARATONNERRES

SOLIDITÉ
Durée et sécurité parfaite.

SYSTÈME PERFECTIONNÉ
et garanti de bonne conductibilité.

CONSTRUCTION SOIGNÉE
Matériaux de premier choix.

ÉTUDES, VÉRIFICATIONS & RÉPARATIONS D'ANCIENS PARATONNERRES

Renseignements et références nombreuses à disposition.

Météorifuge Ménard

Désormais plus rien à craindre de la météorisation (gonfle) des ruminants. Le **liquide météorifuge Ménard** frères, à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, France, guérit instantanément et infailliblement cette affection.

Le prix du flacon est de 4 francs. Avec un flacon on peut opérer 7 à 8 fois. C'est donc 50 ou 60 centimes qu'il en coûterait de sauver la vie à une vache ou un bœuf météorisé.

Il ne sera donc aucun propriétaire de bétail, prudent et soucieux de ses intérêts, qui veuille rester sans avoir en provision chez lui un ou quelques flacons du **liquide météorifuge Ménard.**

Dépôt à l'imprimerie de « La Gruyère ». Des brochures explicatives et des prospectus sont à la disposition des éleveurs.

Chez **François Pilloud**, près du temple à Fribourg
Gillard, entrepreneur, à Bulle
Clarín, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac

TUILES DE ZURICH
système économique
DE LA
Grande tuilerie mécanique
Industrie nationale.

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Prix exceptionnellement réduits. [848]

Diplôme de 1^{re} classe à l'exposition de Zurich

MAGASIN DE PARFUMERIE
Aimé MARGOT, COIFFEUR A BULLE

Grand assortiment de **Brosserie** et de **Peignes** en ivoire, écaïlle, buffle, corne d'Irlande, etc.

Jolies Boîtes garnies de **Parfumerie** pour **Etrennes.**
Choix immense de **Savons** fins et ordinaires, depuis 10 cent. pièce.
Toutes les spécialités de **PARFUMERIE** connues et recommandées. [66]

Plus de cheveux gris par le **BROW'S CAPILLAIRE**, 2 fr. 75 le flacon.

Glasson & C^{ie}, à Bulle
Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Véritables fourches américaines garanties, bel assortiment de faux et pierres à faux.

Scies à eau et Scies circulaires, Peaux de caillets vieilles, Toiles à fromage, Thermomètres pour fromagers, Maxima et Minima, Poudre et Pâte à polir tous les métaux. Jougs pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de **Ph. Guidi**, à Fribourg, pour **retailage de Limes.** Représentants de la maison **Finsler**, à Zurich, pour **Cire** et **Paille de fer** pour parquets. [846]

BENICHON
de la Verrerie de Semsales

les 24, 25 et 26 Août

BONNE MUSIQUE ET DANSE
à l'auberge de l'Industrie.

A louer

Un local pouvant servir de bureau ou de magasin avec grande vitrine et une chambre meublée, les deux situés au rez-de-chaussée de notre bâtiment, avenue de la gare. [945]

Glasson frères.

On demande

une **jeune fille** sachant faire la cuisine et un jardin. S'adresser au bureau du journal. [1021]

Un bon cultivateur demande à louer

un domaine

de bon rapport, aux environs. S'adresser au bureau du journal. [1014]

Chez Jos. Moura
à BULLE.

Grand choix de vins blancs et rouges, à des prix modérés. [958]

DENTS.

L'art d'avoir de belles et bonnes dents, d'éviter les douleurs, de bien manger et d'éviter les maux d'estomac.

Consultations gratuites.
S'adresser à **F. BUGNON**, chirurgien-dentiste, rue de la Préfecture 211, à Fribourg. [730]

Vient de paraître sous forme de brochure

LE CHAUFFAGE des caves à fromages

PAR R. SCHATZMANN
directeur de la station laitière suisse à Lausanne

En vente à l'imprimerie de la « Gruyère »

à 30 cent. l'exemplaire, franco dans toute la Suisse contre 35 ct. en timbres-poste.

EN VENTE

à l'imprimerie de la GRUYÈRE :

Carnets de Laiterie

imprimés sur beau papier, à 20 cent. l'exemplaire. — Rabais par douzaines.

Etiquettes gommées pour vins.

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: Ch. Morel

PRIX DE
Pour la Suisse
»
Pour l'Etranger
Prix du
On s'abonne

Un de
Payerne, s
tentielle é
a bien vou
ments sur
ments que

La Colo
agricole de
de police p
famille, et
70 individu
fondée, da
damnés les
travaux de

On arriv
fique route
faits, trava

L'établis
bâtiments
vastes jard
accuse une
égaient les
sentiment d

fois que l'o
meure aux
gée d'exclu
est frappé
tout de l'ex
stallations

tout dénot
des vrais p
au luxe ni
utile et sim

Fondée s
le personne
fort modest
Plus tard, s

FEU

DENN

A chaque i
même, tout é
main. Henri
guérir; dès q
Et Denney de
même il devra
croyait entend
les de l'église
reux couple:
Comme elle c
naturellement
M. Tapolet
ennuyeuse. Il
nés de cet ac
l'étourderie de